

Cession-reprise : le CNER et ses agences sollicitées pour un partenariat



Le 16 mai dernier Antoine Angeard (Délégué général) et Jean-François Nativité (Responsable du réseau et du développement) ont rencontré Jean Péchou, vice-président du CRA (Association « Cédants et repreneurs d'affaires ») en charge des délégations, en vue d'évoquer un possible partenariat national avec le CNER.

Le CRA a pour objet de former et de mettre en relation cédants et repreneurs afin de faciliter la cession et la transmission des PME/TPE. Animé par des bénévoles, tous anciens dirigeants et patrons d'entreprises présents dans 72 délégations régionales, le CRA est un acteur incontournable de la transmission des entreprises, tous secteurs confondus. Historiquement, l'association s'appuyait sur le réseau des chambres consulaires pour exercer ses missions. La baisse des dotations budgétaires amorcée depuis 2015 a remis en question cette stratégie. Aujourd'hui, faute de réels soutiens, le CRA a souhaité se tourner vers le CNER et ses agences pour déployer ses solutions.

L'objectif affiché est de rapprocher les compétences des agences de développement économique dans le domaine et l'expérience du CRA afin d'être plus efficaces ensemble dans les territoires pour aider les entrepreneurs cédants et repreneurs. En effet, le sujet de la cession-reprise est un véritable enjeu pour les territoires. Certaines agences telles Développement 25 ou encore Vendée Expansion ont d'ailleurs déjà développé certains savoir-faire en la matière. Cette dernière accueille par exemple le délégué régional CRA dans ses locaux et assure une permanence pour les entreprises. Elle appuie en termes logistiques le délégué pour des réunions et l'organisation d'événements et bénéficie en retour de contacts qualifiés et d'informations précises sur les velléités de cessions des entreprises sur son territoire.

L'organisation conjointe CNER/CRA d'événements nationaux et territoriaux sur le sujet est actuellement à l'étude ainsi que la diffusion d'informations sur l'enjeu que représente aujourd'hui les cessions-reprises sur les territoires. Une convention de partenariat devrait voir le jour à cet effet en septembre 2016.